



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 15 décembre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 10.1, 10.2, motion n° 1, motion n° 2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI (à partir du rapport 2.7), Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 2.5), Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.5), Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean-Claude ROY, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 9.1) **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.8) **Champagny :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLETT jusqu'au rapport 1.1.2) **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISSON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 1.1.8) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.3) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Maryse MILLET **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) **Mamirolle :** Robert POURCELOT (jusqu'au rapport 1.1.4) **Marchaux :** Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.1), Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT **Montfaucon :** Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilly-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Saône :** Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB jusqu'au rapport 1.1.4), Alain VIENNET (jusqu'au rapport 2.5) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Torpes :** Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE-BESANCON **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 1.1.8)

Etaient absents : **Besançon :** Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Béatrice FALCINELLA, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Busy :** Philippe SIMONIN **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Jean-Pierre PROST **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT **Miserey-Salines :** Denis JOLY **Nancray :** Daniel ROLET **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Routelle :** Claude SIMONIN **Thoraise :** Jean-Michel MAY

Secrétaire de séance : Bernard GAVIGNET

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 2.6), H. AKODAD, T. BENETEAU de LAPRAIRIE (à partir du rapport 2.6), P. BONTEMPS, B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI, B. FALCINELLA (jusqu'au rapport 1.1.4), D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.6), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du rapport 3.1), A. GHEZALI, J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN, J.S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), C. MICHEL (jusqu'au rapport 2.8), B. RONZI, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.9), D. HUOT, B. BECOULET (jusqu'au rapport 0.2), P. BELUCHE (jusqu'au rapport 2.8), A. VIENNET (à partir du rapport 2.6),

Mandataires : G. VERRO (jusqu'au rapport 2.6), N. BODIN, F. ALLEMANN (à partir du rapport 2.6), F. FELLMANN, N. GUILLEMET, D. POISSENOT, J.S. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), S. WANLIN (à partir du rapport 2.6), C. THIEBAUT (à partir du rapport 3.1), N. WEINMAN, J.C. ROY, F. MONNEUR, C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), J. PANIER, E. ALAUZET (à partir du rapport 1.1.5), M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), E. DUMONT, J.M. GIRERD, J.J. DEMONET, J.L. FOUSSERET, C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.9), F. LOPEZ, B. VIONNET (jusqu'au rapport 0.2), B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8), J.P. DILLSCHNEIDER (à partir du rapport 2.6),

Délibération n°2011/001573

Rapport n°1.1.2 - Budget Annexe Déchets 2012

Budget Annexe Déchets 2012

Rapporteurs : Gabriel BAULIEU et Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Présidents

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Résumé :

Ce projet de budget 2012 repose pour une grande part sur les grands principes du projet de mandat en matière de gestion des déchets, adoptés par le Conseil de Communauté lors de la séance du 21 octobre 2008.

Les grandes lignes de ces principes ont été rappelées lors du débat d'orientation budgétaire 2012 et de l'étude du PPIF 2012-2016 en Conseil de Communauté du 17 novembre 2011.

Dans le cadre de l'application de la loi de finances 2012, la TVA au taux réduit qui grève la REOM, va selon toute vraisemblance passer de 5,5 % à 7 %. La REOM des ménages connaîtrait ainsi une hausse globale de + 4 % (hausse de Tva incluse) au lieu des 2,5 % initialement prévus (avec le taux de TVA de 5,5 %).

Avant de présenter les éléments constitutifs du projet de Budget Annexe 2012 pour la gestion des déchets, il est rappelé que celui-ci est composé des caractéristiques suivantes :

- financement principal par la REOM,
- assujettissement à la TVA, taux réduit,
- toute l'activité relative à la gestion des déchets est comptabilisée hors taxe (HT).

Toutefois, pour des raisons de lisibilité pour les usagers, les informations concernant les tarifs de la REOM sont exprimées toutes taxes comprises.

I. Le projet de mandat communautaire

A/ Actions développées jusqu'à ce jour

La mise en œuvre de ce projet de mandat a jusqu'à présent notamment permis :

- le développement de la sectorisation des collectes en porte à porte sur les 5 jours ouvrables de la semaine avec mode de rattrapage de jour férié unique,
- l'harmonisation du geste de tri par l'uniformisation des consignes de tri,
- l'harmonisation des modalités de pré-collecte par la généralisation de la présentation des OM résiduelles en bac « pucés ».

B/ Actions en cours de réalisation

L'année 2012 verra l'avènement effectif de la nouvelle Redevance Incitative (RI). Aussi, dans sa séance du 25 mars 2010, le Conseil de Communauté fixait-il les objectifs et le cadre de mise en place de cette nouvelle RI.

Ce projet de budget prend en considération les effets financiers induits par la mise en œuvre en septembre 2012 d'une Redevance Incitative. Celle-ci trouve son caractère incitatif à la diminution des déchets résiduels principalement par le levier de la pesée des déchets résiduels et, secondairement, sur le comptage du nombre de levées des bacs à déchets résiduels.

Dans ce cadre, plusieurs actions sont en cours de réalisation et trouveront leur aboutissement courant 2012, à savoir :

- la mise au point du nouveau matériel de collecte ainsi que du matériel de pesée dynamique,
- la reprise, l'analyse puis l'exploitation des données récupérées dans le cadre d'un test à taille réelle qui se déroulera du 1^{er} janvier au 31 août 2012,
- le développement et l'évolution des logiciels actuels nécessaires à la facturation vers un dispositif compatible RI,
- la finalisation de l'adaptation de la base de données des usagers pour la rendre compatible avec la facturation de la RI.

D'autres actions, en marge de la mise en place de la RI, resteront également à réaliser au cours du 1^{er} semestre 2012 :

- la réalisation d'un règlement de collecte et de facturation communautaire,
- la formation des agents aux nouveaux outils qui seront mis à leur disposition.

II. Le projet SYBERT

Parallèlement au développement du projet de mandat communautaire, il est rappelé que le SYBERT a adopté, au cours de sa séance du 22 juin 2010, différentes décisions et actions d'accompagnement qu'il souhaite mener sur l'ensemble de son territoire jusqu'à l'horizon 2025 :

- tout faire pour se passer, à terme, de la ligne 3 de l'usine d'incinération et ne pas réaliser d'investissements lourds de traitement,
- opter pour une politique forte de prévention et de gestion locale de la matière organique,
- réorganiser ses déchetteries et les adapter à de nouveaux flux,
- préparer la mise en place d'un nouveau geste de tri des plastiques,
- construire un quai de transfert pour optimiser les flux existants,
- optimiser la 3^{ème} ligne d'incinération.

Ces décisions vont impacter le coût du traitement des déchets et donc le niveau de la REOM à prélever sur les usagers pour la période 2012-2016, même si cet impact est moindre en comparaison de la construction de nouveaux outils industriels de traitement pour valoriser les déchets résiduels.

III. Présentation du projet de budget 2012 par section

A/ Section d'investissement

I. Les dépenses (886 K€ en 2012 contre 1 752 K€ en 2011)

Il est à noter que la forte baisse de la section d'investissement s'explique par l'achèvement des très importants investissements réalisés au cours de ces 2 derniers exercices dans le cadre de la mise en place de la RI.

a/ Les acquisitions de bacs roulants : 420 K€ (rappel 2011 : 600 K€)

Le programme d'acquisition de conteneurs et de puces en vue d'harmoniser les modalités de collecte sur le Grand Besançon a démarré en 2010 sur le secteur de la périphérie et s'est achevé en 2011 par le secteur de la Ville de Besançon.

La dotation nécessaire à l'acquisition de conteneurs s'élève à 420 K€ pour 2012. Ces crédits permettront :

- le renouvellement normal du parc sur l'ensemble du Grand Besançon,
- la fourniture de pièces détachées et de puces d'identification.

b/ Les acquisitions de Points d'Apport Volontaire : 140 K€ (rappel 2011 : 120 K€)

Cette dotation va permettre en 2012 :

- le renouvellement ordinaire du parc de PAV,
- la densification du réseau de PAV verre afin de notamment faciliter le geste de tri des usagers de l'habitat collectif,
- le financement de la part restant à la charge de la CAGB dans le cadre de l'implantation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés par les communes.

c/ L'acquisition de matériel roulant : 100 K€ pour 2012 (rappel 2011 : 550 K€)

La rubrique véhicules est prévue à hauteur de 100 K€ pour 2012. Il est rappelé que le parc de BOM est neuf ou très récent. Sauf évolution du périmètre d'intervention de la régie ou accident sur les véhicules, il ne sera donc pas nécessaire d'inscrire de nouveaux crédits de renouvellement des véhicules de collecte.

Cette dotation de 100 K€ permettra, le cas échéant, de faire face à d'éventuels travaux importants de nature à prolonger la vie des BOM en service. Elle permettra également le renouvellement normal des véhicules légers et des petits utilitaires arrivés en fin de vie.

d/ Le remboursement de la dette en capital : 75 K€ (rappel 2011 : 12 K€)

L'encours global sur le Budget annexe déchets est appelé à progresser fin d'année 2011 lors de l'encaissement de l'emprunt prévu en financement du programme de renouvellement et d'adaptation du parc de BOM.

Sur la base d'un besoin d'emprunt de 600 K€ remboursables sur 8 ans au taux estimé de 5 %, le remboursement de la dette en capital se situera globalement à hauteur d'environ 75 K€ en 2012.

A titre indicatif, l'encours de dette par habitant s'établirait ainsi à 3,9 € fin d'année 2011 et à 3,4 € fin d'année 2012.

2. Les recettes (887 K€ en 2012 contre 1 752 K€ en 2011)

a/ Les amortissements : 878 K€ pour 2012 (rappel 2011 : 788 K€)

Le compte 28 amortissements enregistre une hausse de 90 K€ entre 2011 et 2012 pour s'établir à 878 K€ ayant pour origine un accroissement de la valeur du parc des véhicules de collecte et du parc de conteneurs.

b/ Le recours à l'emprunt

L'essentiel des gros investissements à réaliser dans le cadre du projet de mandat est désormais achevé. La capacité d'autofinancement du budget annexe étant suffisante, il n'est pas prévu, sauf événement exceptionnel et non prévisible, de recourir à l'emprunt en 2012.

B/ Section de fonctionnement

1. Les dépenses (18 867 K€ contre 18 693 K€ en 2011, soit en hausse de 0,9 %)

a/ Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT

Les prévisions pour 2012 relatives à cette rubrique ont été basées sur les hypothèses les plus probables et sont déclinées ci-dessous par poste.

Ainsi, les appels à contribution attendus par le SYBERT s'établissent globalement à 10 056 K€ pour 2012. Pour rappel, la prévision du BP 2011 s'élevait à 9 710 K€.

Sur cette base, la variation 2012-2011 apparaît en hausse de 3,6 % et correspond à une majoration d'environ 2 € par habitant. Son impact sur la variation de la redevance entre 2011 et 2012 est d'environ 2,1 %.

Prestation de tri des déchets recyclables
(1 957 K€ pour 2012 contre 1 898 K€ en 2011, soit + 3,1 %)

Il est rappelé que le SYBERT a pour projet la réalisation d'un centre de tri à proximité de l'usine d'incinération. Cet équipement devrait être opérationnel pour le 2nd semestre 2012.

Le tarif à la tonne appelé par le SYBERT prend en compte la réalisation de ce nouveau centre de tri ainsi que les coûts d'exploitation, déduction faite des recettes relatives à la reprise de certains papiers et cartons.

Les crédits prévus prennent également en considération les objectifs d'évolution de tonnage (soit 11 650 tonnes), sur la base d'un coût global estimé à 168 € HT la tonne de déchets triée. Ce prix global à la tonne intègre également le financement des caractérisations légales ainsi que le traitement des refus de tri.

Il est à noter que le financement de l'acquisition du terrain destiné à établir le nouveau centre de tri a pris fin en 2011. Pour mémoire, le coût annuel appelé auprès des adhérents du Sybert était de 7,09 €/tonne, en 2010 et 2011. Ce tarif était pratiqué en sus des 166,42 €/tonne correspondant aux tarifs des prestations de tri.

Incinération des OM résiduelles avec valorisation énergétique
(3 653 K€ pour 2012 contre 3 284 K€ en 2011, soit + 11,2 %)

Les prévisions 2012 sont établies sur l'hypothèse d'un maintien des fours dans la configuration actuelle et ne tiennent donc pas compte d'un éventuel arrêt prématuré du four 3 et du détournement de déchets vers d'autres sites de traitement.

Les crédits prévus pour cette prestation sont établis sur la base d'une production de 34 000 tonnes de déchets, conforme aux prévisions.

Le prix de la tonne incinérée a été estimé à 107,2 € HT pour 2012 contre 88,41 € en 2011 soit en hausse de 21,3 %. Ce tarif prend en compte :

- une TGAP à hauteur de 3,2 €/t soit + 0,6 €/t par rapport à 2011,
- les conséquences financières induites par l'évolution de la législation sur le traitement des mâchefers sur la base d'une hypothèse médiane : +10,2 €/t,
- l'indexation du marché d'exploitation de l'UIOM : + 3 €/t,
- une contribution exceptionnelle visant à financer la sortie éventuelle d'un emprunt à taux variable avec DEXIA : + 5 €/t (soit 1 € par habitant).

Déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention et valorisation organique
(4 446 K€ pour 2012 contre 4 529 K€, soit - 1,8 %)

Année	Déchetteries (€/hab.)	Prévention (€/hab.)	Administration (€/hab.)	Valorisation organique (€/hab.)	Total (€/hab.)	Prévision budgétaire
2012	20,70	0,67	2,36	1,44	26,17	4 446 K€

En dépit de la hausse des dépôts attendus en déchetteries en raison de la mise en place de la RI, les investissements importants menés par le SYBERT devraient permettre de contenir l'appel à contribution de 2012 au niveau de 2011. Les autres appels à contribution à l'habitant devraient également demeurer stables.

b/ Les prestations de collecte des déchets

Collecte des déchets résiduels et recyclables
(1 417 K€ en 2012 contre 1 510 K€ en 2011, soit - 6,2 %)

La prestation de collecte des déchets résiduels et recyclables a fait l'objet du lancement d'un nouvel appel d'offres pour prendre en compte la fourniture par le titulaire de données liées à la pesée des déchets à partir des puces électroniques installées sur les bacs. Le résultat fait apparaître une légère baisse de l'ordre de 1,3 % en comparaison de la prestation actuelle. Ce nouveau marché, dont le titulaire restera la société VEOLIA, entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2012.

Il est à noter que l'enveloppe relative à la collecte des déchets recyclables comprenait jusqu'en 2011 une prestation de rupture de charge pour environ 100 K€ due à l'éloignement du site de tri des déchets recyclables de la société Nicollin à Corcelles-Ferrières. Une nouvelle organisation a permis la suppression totale de cette prestation.

Par ailleurs, il a été tenu compte pour 2012 d'une indexation de la prestation à hauteur de + 3 %.

Collecte du verre
(418 K€ en 2012 contre 383 K€ en 2011, soit + 9,2 %)

Les crédits prévus pour 2012 pour cette prestation prennent en considération les objectifs prévus d'évolution de tonnages et une indexation du tarif unitaire à + 3 %. Le tarif estimé est porté à 68,5 € HT la tonne de verre collectée.

Collecte du carton

L'évolution attendue des tonnages et l'indexation du marché en cours prévue à + 3%, conduisent à un maintien de la prévision pour 2012 à hauteur de 90 K€.

c/ Les dépenses de personnel

Globalement, le poste charges de personnel est estimé à 4 470 K€ pour 2012 pour 4 460 K€ en 2011 soit en hausse de 0,2 % en comparaison du BP 2011. A titre indicatif, une 1^{ère} estimation des réalisations pour 2011 ressort à 4 410 K€.

Le quasi maintien du niveau des dépenses de ce poste entre 2011 et 2012 s'explique principalement par arrivée à échéance d'une partie des contrats à durée déterminée (impact : 90 K€), prévus pour mener à bien la phase opérationnelle de mise en place de la RI.

Les crédits prévus pour 2012 prennent en compte les conséquences liées à l'ensemble des mouvements de personnel (retraite, embauches, mutations...) intervenues et à intervenir d'ici à la fin de l'année 2012 ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité à hauteur de 2 %.

Il est également tenu compte de :

- l'embauche temporaire jusqu'à fin 2013 de 2 conseillers du tri pour la campagne d'accompagnement en collectifs (Cf. délibération de juin 2011), soit environ 50 K€.
- l'impact financier (heures supplémentaires) du programme de formation des agents aux nouveaux systèmes de pesée soit 30 K€.

d/ Les fournitures de régie (410 K€ en 2012 contre 440 K€ en 2011, soit - 6,8 %)

Il s'agit de la fourniture de carburant, de pièces mécaniques et de magasin. La livraison au cours de 2011 de 10 véhicules de collecte neufs permettra, compte tenu de la période de garantie, de réduire pour 2012 le poste pièces détachées d'environ 30 K€. Le poste carburant est maintenu au niveau de l'an passé.

e/ Les autres prestations (147 K€ en 2012 contre 157 K€ en 2011, soit - 6,3 %)

La baisse constatée est due principalement à l'achèvement des prestations liées à la mise en place de la RI ainsi qu'à la diminution du recours à du personnel intérimaire permettant le déploiement d'agents de collecte expérimentés sur l'opération de conteneurisation.

A compter de 2012 figurent des crédits nécessaires à la mise en place d'une convention prévoyant la rémunération des communes de la périphérie à hauteur de 1 € par habitant afin de compenser financièrement certains effets de la mise en place de la RI. Il s'agit notamment de travaux de propreté que les communes pourraient être amenées à réaliser sur leur territoire.

Parallèlement, la convention relative à la participation des communes périphériques pour la tenue du fichier de la REOM ne serait pas renouvelée (0,5€/hab.). En effet, le nouveau système de reconnaissance des usagers par le dispositif de bac doté de puce électronique RFID ne rend plus indispensable cette collaboration étroite.

Il est également prévu sur 2012 une prestation de développement d'un programme informatique évaluée à 25 K€ permettant de moderniser, d'automatiser et de fluidifier l'activité de la direction (WORK FLOW).

2. Les recettes (18 867 K€ contre 18 693 K€ en 2011, soit en hausse de 0,9 %)

a/ Subvention (1 790 K€ en 2012 contre 2323 K€ en 2011)

Il s'agit, après la REOM, du poste le plus important en recettes du budget. Il est rappelé que l'exercice 2011 a vu l'inscription pour un montant de 893 K€ de la 2^{ème} et dernière tranche de la subvention de l'ADEME dans le cadre de la mise en place de la RI.

La principale aide à compter de 2012 émane d'Eco-Emballages dont le soutien à la valorisation des déchets recyclables est évalué à environ 1 660 K€. Cette prévision tient compte de l'application du nouveau contrat (barème E).

Un autre éco-organisme, Eco-Folio, soutient la valorisation matière relative aux imprimés non sollicités (publicités). L'aide attendue pour 2012 s'élève à 130 K€.

b/ Ventes matières (802 K€ en 2012 contre 461 K€ en 2011)

Ce poste a été calé sur la base des hausses attendues des tonnages de matières vendues suite à la mise en place de la RI ainsi que sur la base des cours actuels de reprise des matières.

c/ La REOM

Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la REOM pour 2012 s'établissent à :

- 13 233 K€ pour la REOM des ménages,
- 2 853 K€ pour la REOM des non-ménages (professionnels, administrations...).

Evolution de la REOM avec la TVA actuelle à 5,5% :

→ Au vu des éléments connus à ce jour, il est nécessaire, afin d'équilibrer les dépenses de fonctionnement de 2012, de faire évoluer la prévision globale en masse de la Redevance des Ordures Ménagères de + 2,9 %.

→ Compte tenu de l'évolution naturelle de l'assiette de facturation, les tarifs évolueront de **+ 2,5%**.

Ainsi, le montant moyen de REOM à percevoir sur les ménages s'établit à **77 € TTC par habitant en 2012**, contre 75,10 € en 2011, soit une hausse moyenne de **+ 1,9 €** par habitant.

Evolution de la REOM avec la TVA projetée à 7% :

→ En raison de la hausse vraisemblable du taux réduit de TVA de 5,5 % à 7 % (cf. Loi de finances 2012), la hausse moyenne des tarifs TTC de la REOM des ménages s'établirait à **4,0 %**.

Ainsi, le montant moyen de REOM à percevoir sur les ménages s'établirait à **78,10 € TTC par habitant en 2012**, contre 75,10 € en 2011, soit une hausse moyenne de **+ 3,0 €** par habitant.

Préfecture de la Haute-Saône
Préfecture du Doubs
Commissariat de Régions Direct
Reçu le 23 DEC. 2011

d/ A propos de la future REOM incitative

La nouvelle Redevance Incitative entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2012. Jusqu'à cette date, les modalités actuelles de facturation de la REOM seront maintenues. Il est à noter que le détail des nouvelles modalités de calcul, ainsi que les tarifs afférents, feront l'objet d'une délibération du Conseil de Communauté avant l'été 2012.

La future RI présente, principalement sur la périphérie, des différences importantes avec le système actuel, notamment par rapport à l'assiette qui est actuellement basée sur le nombre de foyers et le nombre d'habitants.

En effet, la future assiette, constituée par le nombre et le volume des bacs mis à disposition des usagers, variera non plus directement en fonction d'éléments démographiques mais en fonction du comportement des usagers quant à leur gestion des déchets.

Il convient en conséquence d'anticiper au mieux ce comportement des usagers afin de ne pas mettre en péril l'équilibre des Comptes Administratifs à venir.

A la majorité, 3 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de Budget Primitif 2012 de la gestion des déchets.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 117

Contre : 3

Abstentions : 2

CAGB
BUDGET ANNEXE DECHETS

PROJET DE BUDGET DECHETS 2012 HT PAR CHAPITRE

BUDGET ANNEXE DECHETS			
	Fonctionnement	Investissement	
	Chapitre	Chapitre	BP 2012
	BP 2012		BP 2012
Dépenses	opérations réelles	opérations réelles	
	011 Charges générales		13 393 720,00
	012 Charges de personnel		4 470 000,00
	65 Autres charges de gestion courante		25 500,00
	66 Charges financières		33 000,00
	67 Charges exceptionnelles		40 500,00
	022 Dépenses imprévues		20 000,00
	Total opérations réelles		17 982 720,00
opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)		877 600,00
	023 Virement à la section d'investissement		6 296,00
	Total opérations d'ordre		883 896,00
	TOTAL		18 866 616,00
Recettes	opérations réelles	opérations réelles	
	70 Produits des services		16 958 416,00
	74 Dotations, subvention et participations		1 790 000,00
	75 Produits de gestion courante		500,00
	77 Produits exceptionnels		11 500,00
	013 Atténuations de charges		5 000,00
	Total opérations réelles		18 765 416,00
opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)		101 200,00
	Total opérations d'ordre		101 200,00
	TOTAL		18 866 616,00
Dépenses	opérations réelles	opérations réelles	
	16 Remboursement de capital		75 000,00
	20 Immobilisations incorporelles		0,00
	21 Immobilisations corporelles		678 000,00
	23 Immobilisations en cours		0,00
	020 Dépenses imprévues		32 096,00
	Total opérations réelles		785 096,00
opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)		101 200,00
	Total opérations d'ordre		101 200,00
TOTAL		886 296,00	
Recettes	opérations réelles	opérations réelles	
	13 Subventions d'investissement reçues		2 400,00
	16 Recours à l'emprunt		0,00
Total opérations réelles		2 400,00	
opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)		877 600,00
	021 Virement de la section de fonctionnement		6 296,00
Total opérations d'ordre		883 896,00	
TOTAL		886 296,00	